

**ARRÊTÉ 2024-59 PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION ET
DU STATIONNEMENT RUES DU MARÉCHAL JOFFRE, DU MARÉCHAL FOCH, DU MARÉCHAL GALLIENI
ET DU MARÉCHAL FAYOLLE
À L'OCCASION DE TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE**

Le Maire de la Commune de Panazol,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L.2213-1 à L.2213-6 ;
- Vu le Code de la route et notamment les articles R.110-1, R.110-2, R.411-8, R.411-25 et R.417-10 ;
- Vu l'arrêté 2023-122 portant réglementation des heures de coupure de l'éclairage public sur le territoire de la commune, soit une interruption toute la nuit sur l'ensemble du territoire (sauf RD 941 et maintien ponctuel lors d'évènements particuliers) entre le 15 juin et le 31 août ;
- Vu la demande en date du 20 mars 2024 formulée par l'entreprise PRADEAU TP représentée par Monsieur Benoît LATHIÈRE (06 82 81 11 92) pour des travaux de renouvellement du réseau AEP rues du Maréchal Joffre, du Maréchal Foch et du Maréchal Gallieni pour le compte du Syndicat Vienne Briance Gorre ;
- Considérant qu'il convient de réglementer provisoirement, pour des raisons de sécurité, la circulation et le stationnement des véhicules rues du Maréchal Joffre, du Maréchal Foch, du Maréchal Gallieni et du Maréchal Fayolle, du jeudi 21 mars 2024 à 8h00 au vendredi 12 avril 2024 à 18h00 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : La circulation des véhicules rues du Maréchal Joffre, du Maréchal Foch et du Maréchal Gallieni, dans l'emprise et aux abords des travaux, sera interdite à tous les véhicules, sauf riverains et véhicules de secours **du jeudi 21 mars 2024 à 8h00 au vendredi 22 mars 2024 à 18h00, du lundi 25 mars 2024 à 8h00 au vendredi 29 mars 2024 à 18h00, du mardi 2 avril 2024 à 8h00 au vendredi 5 avril 2024 à 18h00 et du lundi 8 avril 2024 à 8h00 au vendredi 12 avril 2024 à 18h00**, en fonction de l'avancement du chantier.

Un itinéraire de déviation sera mis en place par l'entreprise PRADEAU TP, par :

- avenue Pierre Guillot,
- rue du Maréchal Philippe de Hautecloque, - rue Joseph Leyssène,
dit Leclerc, - rue du Maréchal Ferdinand Foch.

ARTICLE 2 : Le stationnement des véhicules **dans l'emprise des travaux** rues du Maréchal Joffre, du Maréchal Foch et du Maréchal Gallieni ainsi que **sur une partie du parking situé rue du Maréchal Émile Fayolle** sera interdit **du jeudi 21 mars 2024 à 8h00 au vendredi 12 avril 2024 à 17h00**, en fonction de l'avancement du chantier.

ARTICLE 3 : Des panneaux de type KC 1 « **ROUTE BARRÉE Àkm** » et la signalisation réglementaire seront apposés de part et d'autre des accès à cette portion de voie communale, par l'entreprise PRADEAU TP.

ARTICLE 4 : La signalisation réglementaire sur le chantier sera mise en place et entretenue par l'entreprise PRADEAU TP, en application des dispositions du code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie), sous le contrôle des gestionnaires de voirie (VC et RD). Compte tenu de l'extinction de l'éclairage public, le pétitionnaire devra adapter sa signalisation nocturne.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur et pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 6 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Madame la Directrice Générale des Services de la ville de PANAZOL, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique la Haute-Vienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ampliation du présent arrêté est adressée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), ainsi qu'au Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU).

FAIT à PANAZOL, le 20 mars 2024

 Le Maire,
Fabien DOUCET

Publié en Mairie le **22 MARS 2024**

ANNEXE À L'ARRÊTÉ 2024-59 PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION ET
DU STATIONNEMENT RUES DU MARÉCHAL JOFFRE, DU MARÉCHAL FOCH, DU MARÉCHAL GALLIENI ET RUE DU MARÉCHAL FAYOLLE
À L'OCCASION DE TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE

Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable

Itinéraire de déviation par rue du M^{al} Foch, rue Joseph Leyssène, rue du M^{al} Leclerc et avenue Pierre Guillot



Route barrée rues du Maréchal Joffre, du Maréchal Foch (partie) et du Maréchal Gallieni (partie)

Stockage matériaux à la place des
containers à verre rue du Maréchal Joffre

Stationnement interdit sur une partie
du parking rue du Maréchal Fayolle





PRADEAU^{TP}
ISLE

ISLE, le 20 mars 2024

Mairie
Avenue Jean-Monnet
87350 Panazol

OBJET : Demande d'arrêtés de circulation

Renouvellement du réseau AEP – rue du Marechal Joffre - Rue du Maréchal Foch – Rue du Maréchal Gallieni - PANAZOL

Monsieur le Maire,

Dans le cadre des travaux cités en objet, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir prendre, entre le 21/03/2024 et le 12/04/2024, par la présente l'arrêté suivant :

- Route barrée de la rue du Marechal Joffre - Rue du Maréchal Foch – Rue du Maréchal Gallieni. Un itinéraire de déviation sera fait par la rue Joseph Leyssene - Rue Philippe de Hauteclogue dit Leclerc - Av. Pierre Guillot.
- Interdiction de stationner aux abords des travaux rue du Marechal Joffre.
- Interdiction de stationner sur la moitié parking rue de Marechal Fayolle.

Nous joignons à cette demande un plan d'emprise des travaux et un plan de déviation.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension, et dans l'attente d'une réponse favorable,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

L'Aide Conducteur de Travaux

B.LATHIERE

SMAEP VIENNE BRIANCE GORRE
Renouvellement du réseau AEP – rue du Maréchal Joffre – Rue du Maréchal Foch – Rue du Maréchal Gallieni – Panazol

Installation base de vie chantier et stock de Tuyaux sur le parking rue de Marechal Fayolle

Stock de matériaux la place des conteneurs verre rue Marechal Joffre

Route barrée sauf riverains rue Marechal Joffre – Rue du Maréchal Foch – Rue du Maréchal Gallieni



SMAEP VIENNE BRIANCE GORRE
Renouvellement du réseau AEP – rue du Marechal Joffre - Rue du Maréchal Foch – Rue du Maréchal Gallieni - Panazol

Route barrée sauf riverains rue Marechal Joffre- Rue du Maréchal Foch – Rue du Maréchal Gallieni



Itinéraire de déviation : rue Joseph Leyssene - Rue Philippe de Hauteclouge dit Leclerc - Av. Pierre Guillot